

CORONAVIRUS : les producteurs français d'alcool agricole mobilisés pour répondre aux besoins des fabricants de gels hydro-alcooliques

Les producteurs français d'alcool agricole sont mobilisés pour faire face à la crise sanitaire et satisfaire la demande des fabricants de gels hydro-alcooliques¹. La principale substance active biocide utilisée pour la fabrication de ces gels est l'alcool éthylique (ou éthanol) dont la France est le premier producteur en Europe, avec 25% des volumes. La production française d'alcool agricole est issue de la biomasse cultivée localement telle que la betterave à sucre, le blé fourrager et le maïs. Les fabricants sont pleinement engagés aux côtés de l'ensemble des acteurs de la filière pour assurer, en quantité suffisante et sur le long terme, l'approvisionnement d'alcool nécessaire à la fabrication des gels hydro-alcooliques.

Les gels hydro-alcooliques : une utilisation désormais prioritaire pour les fabricants français d'alcool agricole

La France produit 1,8 milliards de litres d'alcool éthylique (éthanol) chaque année, soit près de 5 millions de litres par jour. Le principal débouché de cet alcool agricole, à hauteur de 60% de la production, est, en temps normal, le bioéthanol pour les carburants en France (dans les essences SP95, SP98 et SP95-E10 et le Superéthanol-E85). Les usages traditionnels de l'alcool (pharmacie-laboratoires, parfums-cosmétiques, boissons, vinaigre, industrie chimique, alcool à brûler etc.) représentent au total 40% des débouchés. **L'utilisation d'alcool pour la fabrication des gels hydro-alcooliques représente habituellement moins de 1% de la production française d'alcool agricole.**

Dans un souci de protection de la population contre la propagation du Coronavirus, **la priorité pour les fabricants d'alcool agricole est aujourd'hui de répondre à la très forte augmentation de la demande pour les gels hydro-alcooliques.** En parallèle, la baisse de la circulation automobile liée au confinement entraîne une réduction rapide des livraisons de bioéthanol pour les carburants, ce qui génère des marges de manœuvre supplémentaires.

Les producteurs d'alcool font donc tout pour **satisfaire la demande**, jour après jour, à partir des stocks, en gérant les priorités, et en augmentant la production de la qualité d'alcool destinée aux gels hydro-alcooliques. Les livraisons d'alcool destiné à la fabrication des gels hydro-alcooliques ont ainsi déjà été **multipliées par 3** en quelques semaines.

Pour les mois à venir, les usines disposent de stocks de matières premières (sirops de sucre de betterave, céréales) pour produire de l'alcool éthylique en continu, jusqu'aux prochaines récoltes. En effet, les agriculteurs sèment actuellement les betteraves destinées à être transformées en sucre et en alcool à partir du mois de septembre. **Un mètre carré de betteraves permet de produire près d'un litre d'alcool.** Les semis de maïs sont également en cours et les blés d'hiver ont été semés à l'automne dernier.

Toute une filière mobilisée pour faire face à la crise sanitaire

Les fabricants historiques de gels hydro-alcooliques, qui réalisent leur propre formulation et conditionnement les produits, **ont fortement augmenté leur production** et répondent à la grande majorité de la demande. De nouveaux fabricants ont été autorisés par l'Etat à s'y ajouter, telles que les pharmacies, les entreprises pharmaceutiques, les entreprises du secteur des cosmétiques et des produits biocides, ainsi que les installations classées pour la protection de l'environnement. Les producteurs des autres matières qui entrent dans la composition du gel hydro-alcoolique s'organisent également.

Toute une filière est donc mobilisée pour répondre à la demande, en priorité celle des hôpitaux, des EHPAD et des professionnels de santé, mais également celle des autres professionnels et des particuliers.

Les représentants de la Collective du bioéthanol, producteurs d'alcool agricole et agriculteurs betteraviers, sont disponibles pour toute demande d'interview

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

CONTACT PRESSE: Aence CorioLink

Amélie Lebreton - 06 70 60 25 30 - amelie.lebreton@coriolink.com

Kiy met Altan - 06 01 36 12 38 - kiy.met.altan@coriolink.com

¹ Le gel hydro-alcoolique vient en complément du lavage des mains au savon et à l'eau, comme le recommandent les autorités de santé